



LE VILLAGE VERT
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE
association hospitalière de Bretagne



votre guide
pratique d'information

www.ahbretagne.com

la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) «Le Village Vert» de Callac a ouvert fin 1993.

L'établissement propose des espaces d'intimité et de convivialité. Il est organisé comme un village et cherche à faire vivre cet esprit. Sa capacité d'accueil est de 58 lits d'hébergement et de 2 places d'accueil temporaire. Les places sont distribuées en 4 unités de vie de plain-pied de couleurs différentes :

- Jaune : allée du soleil
- Vert : allée des prairies
- Rose : allée des rosiers
- Bleu : allée de l'océan

Chaque unité dispose également d'espaces de vie vous permettant de retrouver les autres résidents, de partager des moments de convivialité (repas, animations, etc.).

L'équipe de direction composée du directeur, de la responsable adjointe et du chef de service, garantit la cohérence, l'esprit de l'établissement, la prise en compte globale des enjeux internes et externes, l'analyse des pratiques, l'organisation des délégations, l'accompagnement et le contrôle des actions menées, et la gestion des ressources humaines.

La MAS «Le Village Vert» accueille des personnes adultes poly-handicapées atteintes d'une ou d'un ensemble de déficiences somatiques ou intellectuelles graves, qui les empêchent de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence.

Les dispositions décrites dans ce livret d'accueil s'appliquent globalement si vous êtes accueilli pour un séjour en accueil temporaire, hormis certaines spécificités :

- La planification du ou des séjours est établi en concertation avec le directeur.
- L'objet et les modalités de l'accueil sont précisés dans un contrat de séjour. Un avenant est rédigé à chaque nouveau séjour.
- Deux accompagnants référents sont nommés pour chaque séjour.
- Vous vous inscrivez dans l'organisation et le fonctionnement de l'unité de vie et des activités, qui prennent en compte vos centres d'intérêt.
- Un bilan est rédigé à l'issue de chaque séjour et vous est transmis, ainsi qu'à votre représentant légal et/ou votre famille.

Horaires d'accueil et de visite

Le secrétariat est assuré du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Les visites sont possibles tous les jours de 14h à 18h.

Les visiteurs doivent se présenter à l'accueil.

bienvenue !



Les admissions en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) relèvent de la compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département de résidence, pour orienter les personnes adultes handicapées.

Pour être admis en MAS, vous devez être âgé de 20 ans minimum. Cependant, si vous avez entre 18 et 20 ans, vous pouvez être admis sur avis de la Commission Départementale. Vous ne devez pas présenter de troubles psychiatriques prédominants nécessitant un traitement actif.

Durant votre séjour, une surveillance médicale régulière vous permet de suivre vos traitements et des séances de rééducation d'entretien. Les soins de «nursing» sont assurés pour les personnes les plus dépendantes.

Conditions de participation financière

La décision d'orientation prononcée par la CDAPH ouvre des droits de prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Le prix de journée est reversé à l'établissement en fonction du temps de présence.

Vous êtes redevable du forfait journalier. Il est payé mensuellement à l'établissement, et peut être pris en charge par la mutuelle ou la CMU.

En cas d'hospitalisation dans un autre établissement, le forfait journalier est payable à l'établissement d'accueil.

Une admission à la MAS entraîne la suspension de l'Allocation Compensatrice. Elle peut vous être reversée au prorata du nombre de jours passés hors de l'établissement. Une participation financière peut vous être demandée pour des activités exceptionnelles, repas, fêtes, sorties et séjours, etc.

La vêtue et certaines prestations extérieures (coiffeur, etc.) sont à votre charge.

Pièces à fournir

- Notification CDAPH d'orientation en MAS
- Carte d'identité
- Attestation CPAM + carte Vitale
- Carte de mutuelle en cours de validité
- Jugement de tutelle ou curatelle, s'il y a lieu
- Carte d'invalidité
- Notification d'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation Compensatrice (AC) ou prestations de compensation
- Attestations d'assurance fauteuil électrique et responsabilité civile, s'il y a lieu

Une équipe pluriprofessionnelle répond à la nature diversifiée des handicaps des résidents de la structure. Elle met en œuvre les projets individualisés et assure la continuité de la surveillance et des soins physiques, psychiques, éducatifs, de rééducation fonctionnelle et psycho-affectifs. L'accompagnement individuel et collectif vous est garanti par la complémentarité des professionnels qui travaillent dans l'établissement :

- Directeur
- Responsable adjoint d'établissement
- Chef de service
- Psychiatre
- Médecin généraliste
- Secrétaire
- Infirmiers
- Educateurs Spécialisés
- Moniteurs Educateurs
- Psychologue
- Assistante Sociale
- Auxiliaire de Vie Sociale
- Animateur
- Psychomotriciens
- Kinésithérapeute
- Educateur sportif
- Ergothérapeute
- Aides-Soignants
- Aides Médico-Psychologiques
- Agents des Service Logistiques
- Agent d'entretien

Accompagnement proposé

Notre action vise à assurer à chaque personne accueillie un accompagnement continu et de qualité en articulant l'accompagnement thérapeutique et l'accompagnement socio éducatif. Nos accompagnements ont pour but de :

- Favoriser quelque soit la restriction de son autonomie, sa relation aux autres et l'expression de ses choix et de son consentement en développant toutes ses possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle avec le recours à une aide humaine et si besoin une aide technique.
- Développer ses potentialités par une stimulation adaptée tout au long de son existence, maintenir ses acquis et favoriser ses apprentissages et son autonomie par des actions sociales éducatives adaptées en l'accompagnant dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne,
- Favoriser sa participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées, qui contribuent au respect du rythme, du temps de la personne, à la continuité de l'épanouissement et au bien être de la personne.
- Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique,
- Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins
- Accompagner et entourer les personnes accueillies en fin de vie, en leur apportant le confort et le réconfort dont elles ont besoin, ainsi qu'à leur famille,
- Impliquer l'environnement familial en fonction de ses moyens.



La singularité de l'accompagnement

La MAS a mis en place des projets d'unités afin d'adapter aux mieux ses accompagnements aux besoins des résidents répartis comme suit :

Unité Soleil : L'unité Soleil regroupe deux accompagnements à destination des résidents psychotiques et aux personnes plus dépendantes.

Unité Prairie : Cette unité accueille les personnes ayant des

troubles du comportement et/ou une déficience intellectuelle. Cette unité intègre également les 2 places d'accueil temporaire.

Unité Rosier : L'unité Rosiers est un lieu de vie dit « Calme ». Elle est destinée à toutes les personnes qui nécessitent ou souhaitent de la tranquillité et un environnement moins bruyant.

Unité Océan : L'unité Océan est dédiée aux Personnes dites Vulnérables et aux personnes présentant des troubles du comportement sans hétéro agressivité

Prestations :

Soins infirmiers

Ils assurent la sécurité des soins 24h/24 :

- Soins techniques sur prescription médicale
- Préparation des médicaments et distribution
- Prise de rendez-vous médicaux et suivi des consultations
- Suivi des dossiers médicaux
- Mise en place des protocoles
- Entretien infirmiers

Ergothérapie

Elle a pour objectif le maintien ou l'accession à un maximum d'autonomie dans l'ensemble des gestes de la vie quotidienne. L'ergothérapeute intervient à 2 niveaux, le vôtre, en utilisant des mises en situation d'activité, celui de votre environnement matériel (fauteuil roulant, aides techniques diverses).

Psychomotricité

- Développement de la motricité fine à travers des activités autour de l'alimentation, la balnéothérapie, l'équitation
- Développement de la communication : mise en place de groupes pour favoriser les interactions entre résidents
- Développement de la mentalisation : appel aux aptitudes mentales, utilisation de la communication non verbale
- Développement de la relaxation : plate-forme multi-sensorielle

Kinésithérapie

- Bilans
- Aides techniques et humaines autour de la vie quotidienne



- Rééducation de l'appareil locomoteur / fonctionnalité des membres
- Évaluation ossature/articulations : mobilité passive et active
- Éviter l'accentuation des rétractions
- Prévention des chutes : marche, équilibre
- Verticalisations : respirations, articulations
- Plan de massage pour des situations antalgiques
- Kinésithérapie respiratoire d'encombrement

Le kinésithérapeute intervient dans les unités et la salle de kinésithérapie.

Activités Physiques Adaptés et Santé (APAS)

La pratique des APAS favorise le développement harmonieux du corps, prévient certaines maladies (cardiovasculaire en particulier), lutte contre la fatigue, le stress, améliore la qualité de vieillissement et augmente l'espérance de vie. A travers les activités comme :

- Mobilisation articulaire passive, active aidée ou active avec manoeuvres lentes et douces,
- Etirements doux à vitesse dépendante pour éviter de déclencher la spasticité,
- Travail postural, travail de l'équilibre,
- Marche avec ou sans aide de marche, sur parcours avec ou sans obstacle,
- Travail des transferts, sollicitation des personnes résidentes pour le maintien d'un maximum d'autonomie,
- Renforcement des membres inférieurs et supérieurs,
- Travail de relaxation, de bien-être, de prise de conscience du schéma corporel,
- Ateliers ludiques en collectifs.
- versaires, partage du temps du café après le déjeuner

Assistante sociale

L'assistante Sociale écoute, conseille et informe les résidents et les familles. Elle veille à l'ouverture et au maintien des droits des usagers. Elle participe à l'accompagnement des usagers. Elle assure également un lien avec les familles

Psychologue

Elle travaille sur l'accompagnement cognitive et psychique des résidents à travers des entretiens individualisés. Elle conseille et apporte des éclairages sur l'accompagnement des résidents.

Psychiatre

Il a pour rôle de soigner les troubles du comportement et les souffrances morales et psychiques des résidents.

Les chambres

Les chambres sont claires et spacieuses. Elles sont éclairées de baies vitrées qui offrent une vue agréable sur les jardins et les cours intérieures. La majorité des chambres est dotée d'un lit médicalisé et d'une salle de bain adaptée, et sont toutes équipées de rails de transfert au plafond.

L'établissement est doté de 4 unités de vie de 15 résidents chacune.

Les repas

Un prestataire extérieur prépare les menus et assure la livraison des repas à l'établissement (liaison froide). Ils sont adaptés à chacun (texture, régimes, pratiques religieuses).

La salle à manger, lumineuse et spacieuse, vous permet de prendre vos repas dans un cadre convivial.

Votre famille peut déjeuner au «Village Vert» en prévenant le secrétariat ou l'équipe soignante 72h à l'avance.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il vous est demandé de ne pas introduire de denrées alimentaires sans autorisation de l'équipe soignante.

Le linge

Le linge plat est fourni. Votre linge personnel peut être entretenu par l'établissement, dans ce cas, nous ne saurions être tenus pour responsables des dégradations. Le linge doit être marqué à votre nom et à celui de la structure. Il est recommandé d'éviter de fournir du linge délicat. Pour des raisons d'hygiène, tout linge souillé suivra un protocole institutionnel relatif au linge sale.

L'établissement ne prend pas en charge l'acquisition et le renouvellement de votre trousseau. Celui-ci doit être adapté et



en quantité suffisante dès votre admission.

Le courrier

Il est à déposer à l'accueil. La distribution du courrier s'effectue à 14h. Un membre de l'équipe est à votre disposition pour rédiger ou lire un courrier personnel.

Le téléphone

Vous pouvez utiliser votre téléphone portable, les chambres n'étant pas équipées actuellement, de ligne téléphonique fixe.

La télévision

Les chambres sont équipées pour recevoir des téléviseurs, dont l'acquisition est à votre charge.

Les activités

En dehors des animations ludiques dans les unités de vie, occupationnelles et d'éveil dans les ateliers, un programme d'activités diverses vous est proposé : promenades, équitation, piscine, bibliothèque, sports, vacances, etc.

Des véhicules adaptés permettent l'accompagnement en sorties ou consultations extérieures.



Partenariats

La MAS travaille en lien avec des partenaires extérieurs pour mener à bien ses missions

- La municipalité de Callac
- La HAD
- Les services de proximités
- Les services techniques et logistiques de l'AHB
- Les hôpitaux de secteurs
- Et des intervenants extérieurs pour les activités
- Etc.

Associations, bénévoles



L'association «Arc en Ciel», loi 1901, du «Village Vert» a été créée à Callac en 1995. Elle a pour but de venir en aide aux résidents de la MAS pour l'organisation et le développement d'activités visant à faciliter leur intégration sociale. Les familles y sont représentées par un tiers.

Participation des résidents et des familles

Votre expression est recherchée et votre capacité de décision est sollicitée.

Le CVS est une instance obligatoire garantissant l'expression et le droit des usagers. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la MAS : organisation interne, vie quotidienne, activités, etc. Des représentants des résidents, des familles et du personnel y siègent ainsi que des représentants de la mairie et de l'A.H.B. Le CVS se réunit au moins 3 fois par an. Des groupes de paroles se tiennent en amont des réunions pour recueillir vos souhaits et vos besoins. Toutes les familles reçoivent les comptes-rendus. Vous et/ou votre représentant légal êtes associés en amont de l'élaboration du projet personnalisé et prenez connaissance de son contenu. Les familles qui le souhaitent peuvent solliciter un rendez-vous pour prendre connaissance des objectifs du projet personnalisé.

Accompagnement en fin de vie et décès

La fin de vie est entendue comme les derniers moments de vie de la personne. L'établissement favorise des soins de qualité et un accompagnement humanisé du résident et de ses proches.

La famille est invitée à faire connaître ses instructions en cas de décès ou à établir un contrat de décès. En l'absence, le protocole décès de la MAS s'appliquera (consultable auprès de la direction).

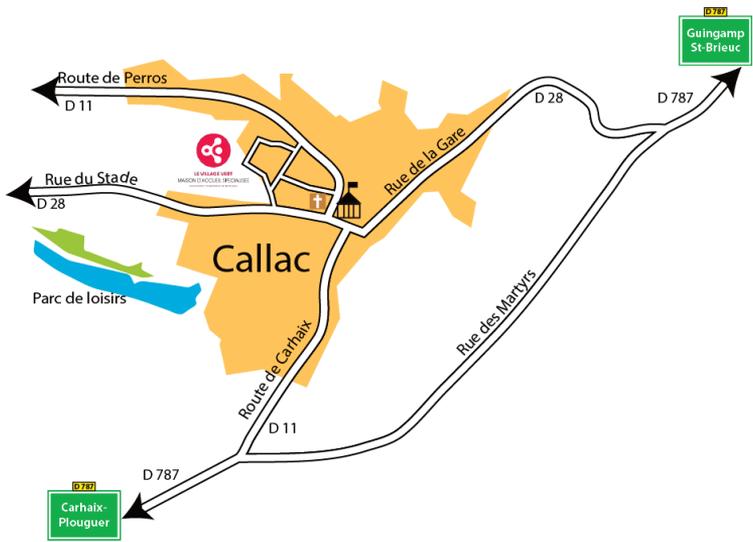
Promotion de la bienveillance et prévention de la maltraitance

L'établissement dispose d'une procédure de prévention et de traitement des actes de maltraitance institutionnelle. Une analyse des pratiques permet aux professionnels d'évaluer la qualité de leurs prestations.

Dépôts d'argent et de valeurs

Il est conseillé de ne pas garder dans votre chambre, objets de valeur, argent, chéquiers, etc. Il est possible de les déposer au coffre par l'intermédiaire du personnel.

L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou vol de vos objets personnels.





LE VILLAGE VERT
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE
association hospitalière de Bretagne



Tél. : 02 96 45 51 74

1 Impasse du Village Vert - 2160 CALLAC
www.ahbretagne.com

